

ESAT : UN ACCOMPAGNEMENT VERS LE MILIEU ORDINAIRE

Qu'est ce qu'un ESAT ?

Un ESAT est un Etablissement et Service d'Aide par le Travail, réservé aux personnes présentant un handicap.

C'est à la fois :

- un établissement médico-social de travail protégé.
- une structure de mise au travail ayant un rôle de production contribuant à son bon fonctionnement financier.

Les ESAT relèvent du milieu «protégé» par opposition au milieu «ordinaire» de travail.

Leurs créations sont autorisées par arrêté du préfet, qui fixe le nombre de places. Ils peuvent être publics ou privés.



L'embauche en milieu ordinaire

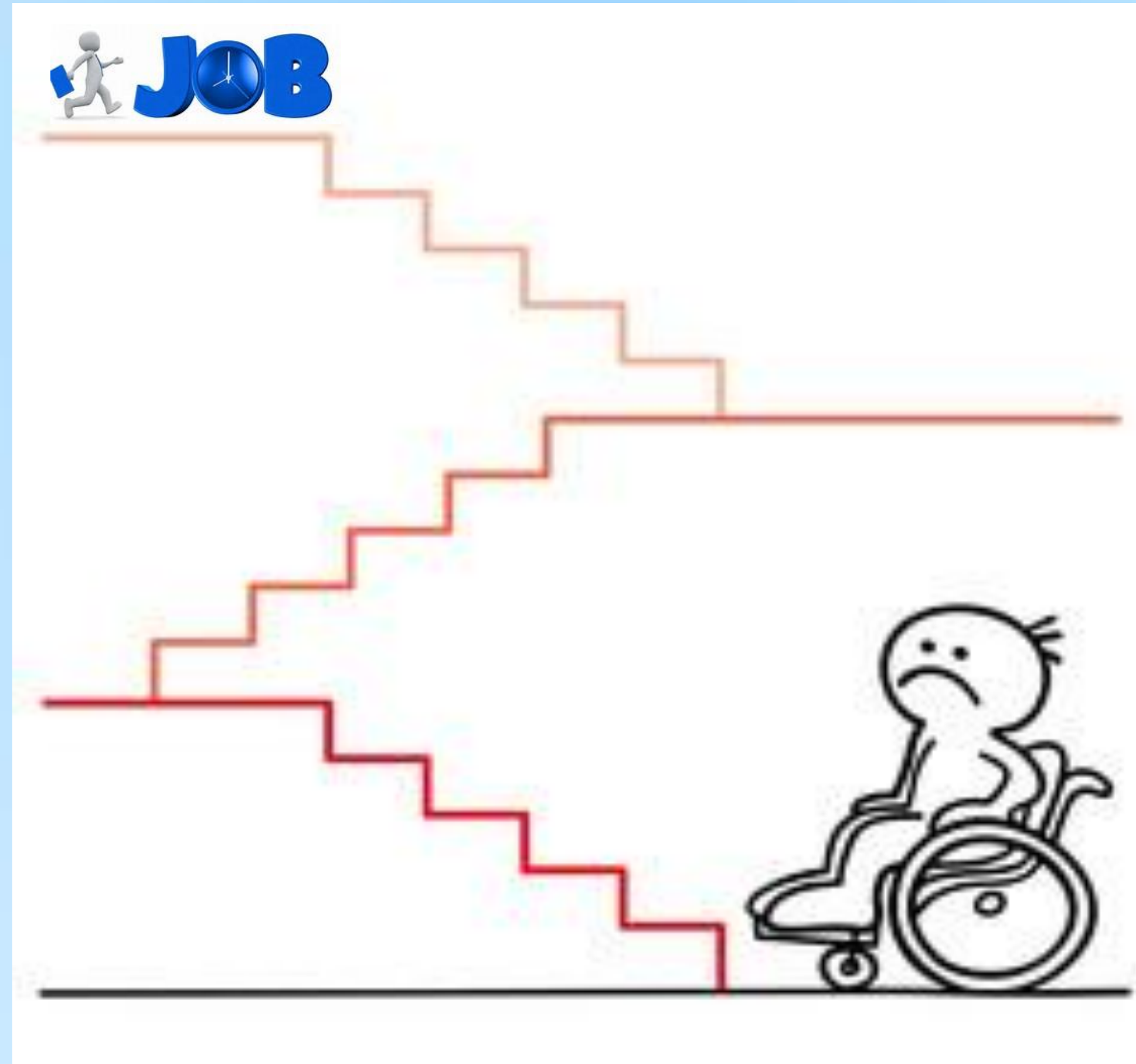
Les entreprises du « milieu ordinaire » de travail qui recrutent une personne handicapée sortant d'un ESAT peuvent, sous certaines conditions, bénéficier d'une aide de l'AGEFIPH (Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées).

- ☺ Acteur influent pour l'insertion des handicapés.
- ☺ 10% de l'ensemble des bénéficiaires de contrats aidés (part AGEFIPH).
- ☺ 20 000 contrats pris en charge en 2015 grâce aux contributions de l'AGEFIPH et de du FIPHFP (2).

Sources

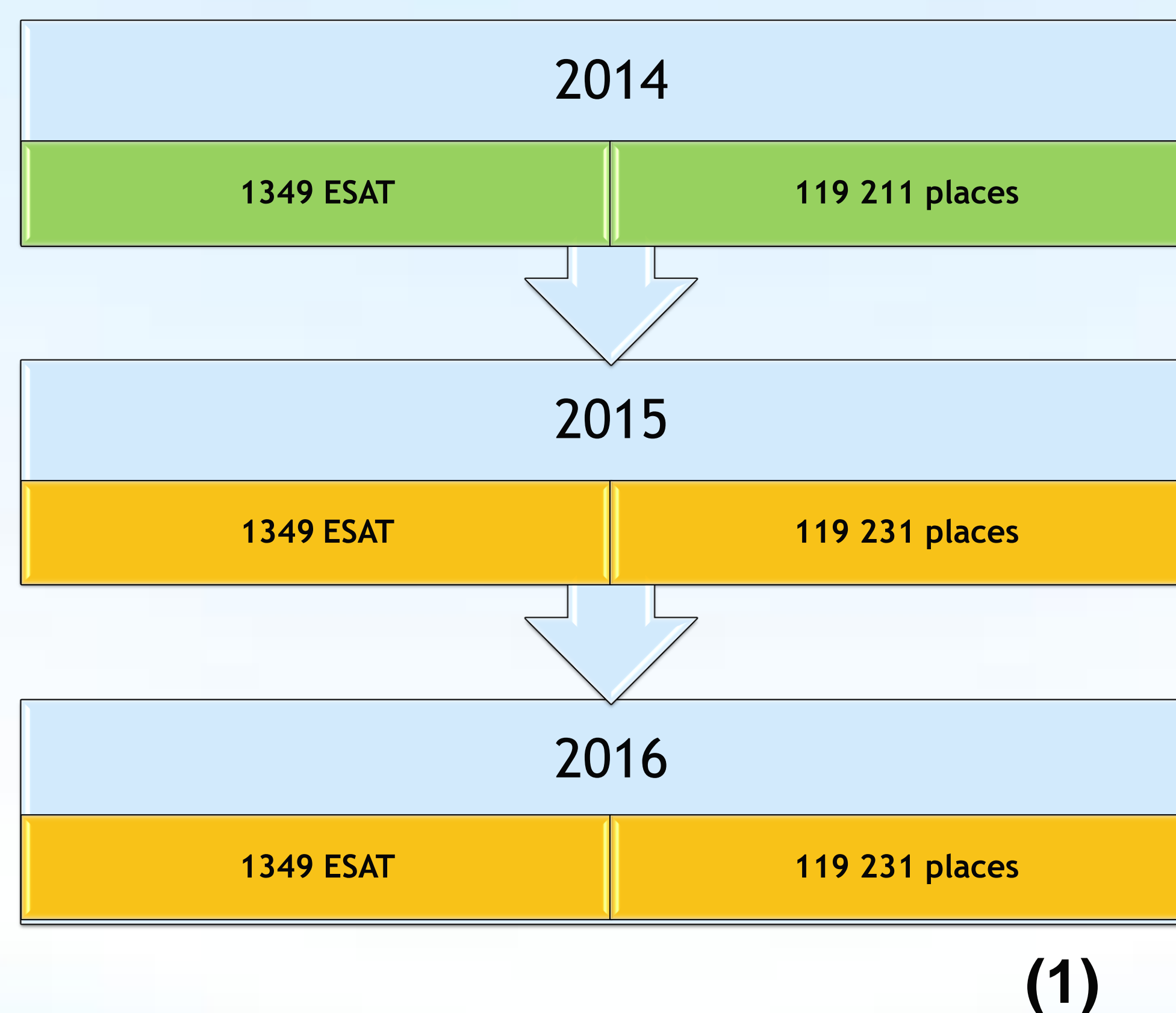
- (1) <https://www.senat.fr/rap/r14-409/r14-4097.html>
 (2) <http://www.senat.fr/commission/fin/pjlf2015/np/np30/np309.html>
 (3) <http://www.directions.fr/Veille-juridique/dernieres-infos/financement-tarifcation/2016/8/Top-depart-de-la-campagne-budgetaire-2016--2048300W/>

Quelques chiffres



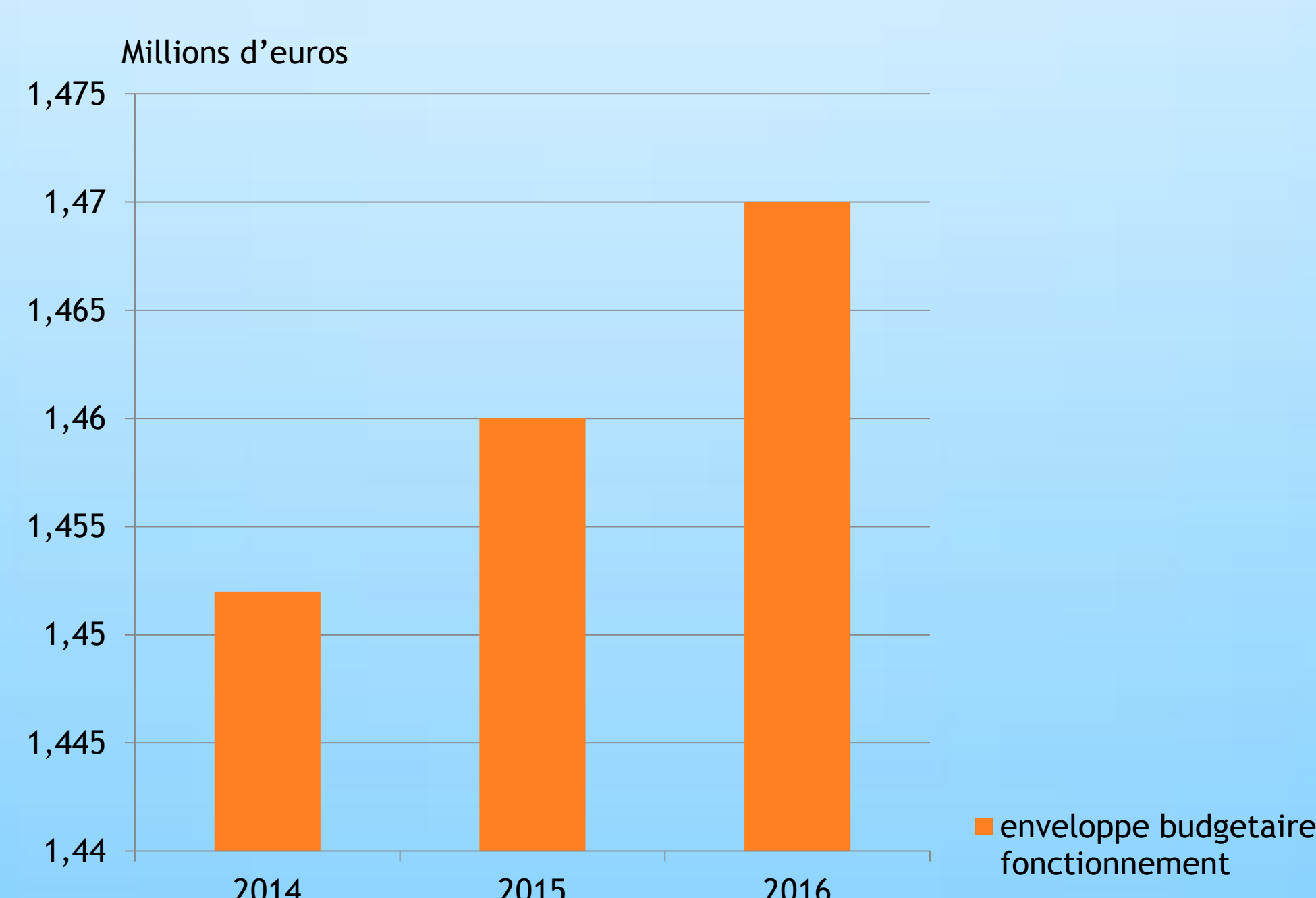
Rémunération de garantie comprise entre 55 % et 110 % du Smic horaire

En France, les revenus sont situés, en moyenne, entre 88 % et 91 % .



2013
FIN DES CREATIONS DE PLACES AUTORISEES
6 400 places créées sur les 10 000 visées par le plan de 2008.

Depuis le 01/01/2017 le financement des ESAT relève de l'assurance maladie.



Les objectifs de l'ESAT

- ✓ Favoriser l'inclusion des publics dans l'incapacité de travailler dans le milieu ordinaire de travail.
- ✓ Permettre aux personnes de quitter l'ESAT pour accéder au milieu ordinaire de travail.
- ✓ Favoriser l'autonomie et l'intégration sociale des travailleurs handicapés.
- ✓ Avoir un impact relationnel et psychologique à travers une activité effectuée dans un milieu encadré et rassurant.
- ✓ Faire bénéficier d'activités de soutien à caractère médico-social et psycho-éducatif.



Les critères d'admission

- ✓ Etre **travailleur handicapé reconnu** et orienté par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).
- ✓ Avoir obtenu une **Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)**.
- ✓ Etre âgé **d'au moins 20 ans** (dérogation possible à partir de 16 ans).
- ✓ Avoir une **capacité de travail inférieure** de 1/3 à la capacité de gain ou de travail d'une personne valide .
- ✓ Présenter des difficultés d'adaptation en milieu ordinaire de travail ou en entreprise adaptée ou avoir besoin d'un soutien psychologique, médical ou socio-éducatif.